

## REGLEMENT INTERIEUR GRAVITY RACE 2019

Nous vous invitons à lire le règlement qui vous apportera plus de détails sur les spécificités de la Gravity Race.

En s'inscrivant et en prenant part à la Gravity Race, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course et s'engage à respecter ce règlement. Chaque athlète fera preuve de respect envers les autres athlètes, les bénévoles et les organisateurs.

### Pour qui ?

- L'épreuve s'adresse aux athlètes nés avant et à partir de 2000/2001.
  - Les épreuves sont ouvertes aux hommes et femmes présentant une licence FFTRI compétition de la saison en cours ET au non licenciés en présentant un certificat médical mentionnant "non contre indication à la pratique de la natation et de la course à pied en compétition » ou « sport en compétition » datant de moins de 1 an à la date d'inscription à l'épreuve et en s'acquittant de la sommes de 2€ pour le pass compétition.
  - Les licenciés ITU doivent également régler la pass compétition de 2€ mais gratuit pour 9 pays (Allemagne, Angleterre, Belgique, Luxembourg, Pays-bas, suisse, Italie, Espagne, Portugal).
- 
- La course se fait en binôme
  - Il y a une catégorie femme, homme et mixte.
  - Les participants doivent être capables de nager la distance prévue en milieu naturel.
  - Les participants doivent être en bonne condition physique.
  - Dans un binôme, un participant pourra être remplacé par un autre qui devra alors s'inscrire en s'acquittant des frais d'inscription. Le participant qui abandonne sera remboursé selon les conditions précisées ci-dessous.
- Le certificat peuvent être présentés lors du retrait des dossards ou envoyés par mail à l'organisateur en amont de la course.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

- Tout concurrent participant à une épreuve en usurpant l'identité d'un tiers, ou faisant une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites.

### **Retrait des dossards :**

- Les dossards seront à retirer le 11 octobre de 14h à 19h30 au centre Bonlieu à Annecy pour le format Long et Court (ATTENTION PAS DE RETRAIT DOSSARD LE JOUR DE LA COURSE POUR LE LONG). Et le 12 octobre pour le COURT UNIQUEMENT Plage de la Brune à Veyrier de 8h à 10h.
- Chaque athlète doit présenter un certificat médical/licence ainsi qu'une pièce d'identité valable. Il doit émarger et retirer son sac.
- L'organisation fournit le bonnet de bain et les dossards et un Tracker GPS par binôme pour LONG UNIQUEMENT (un chèque de caution de 100€ sera demandé lors du retrait dossard).
- Il est interdit de couper le dossard.
- Une puce de chronométrage par athlète sera prêtée par l'organisation et devra être obligatoirement rendue à la fin de la course. Il sera réclamé 15 euros par puce perdue ou abîmée.
- Le reste de l'équipement est à la charge du concurrent.
- Un concurrent qui franchit la ligne d'arrivée sans dossard visible par l'avant ne sera pas classé.
- Il est obligatoire de présenter votre ravitaillement lors du retrait des dossards. Tout emballage sera numéroté (N°dossard) afin de pouvoir cibler les personnes ne respectant pas la nature.

### **Avant la course :**

- Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course qui aura lieu :
  - ° le vendredi 11 octobre à 19h au Centre Bonlieu à Annecy pour le Format Long OBLIGATOIRE.

° Le samedi 12 octobre à 10h45 avant le départ de la course du Format Court à Duingt.

### **La course :**

- Les athlètes participent à la course de manière libre et en connaissance des risques. Aussi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte de matériel.
- Les participants doivent effectuer la distance totale de 44,1km dont 10,1km de natation en eau libre pour la distance longue et une distance totale de 20km dont 3,9km de natation pour la distance courte.
- Le dossard doit être bien visible dans l'eau et en course.
- Le parcours de la course est balisé en lac et sur terre et il est obligatoire de le suivre. Les athlètes qui s'écarteraient du parcours seront disqualifiés. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté. Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent est responsable.
- Différents points de contrôle sont prévus. Les participants qui ne passent pas au contrôle sont disqualifiés.
- Le port du bonnet donné par l'organisation est obligatoire.
- En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra : être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée.
  - Les sentiers, les trottoirs et les plages que les athlètes empruntent sont ouverts au public et donc à partager. Nous demandons aux athlètes de faire preuve de respect et de sympathie.
  -

### **Ravitaillements :**

- FORMAT LONG 1er : Route de la Plage / Sévrier - 6,5km
- FORMAT LONG 2e : Place de la Mairie / Duingt - 14,9km
- FORMAT LONG 3e : Plage d'Angon - 16,6km (Liquide)
- FORMAT LONG 4e : Chalet de l'Aulp- 24km
- FORMAT LONG 5e : Embarcadère Talloires - 31,3km
- FORMAT LONG 6e : Palace de Menton - 35,9km

- FORMAT LONG 7e : Plage de la Brune- 38km
- FORMAT LONG 8e : ARRIVEE
  
- FORMAT COURT 1e : Plage d'Angon - 1,6km (Liquide)
- FORMAT COURT 2e : Embarcadère Talloires- 3,9km
- FORMAT COURT 3e : Palace de Menthon - 9,4km
- FORMAT COURT 4e : Plage de la Brune- 12,7km
- FORMAT COURT 5e : ARRIVEE
  
- A ces points, des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.
  
- Le binôme doit courir ensemble (pas plus de 50m d'écart en course à pied, pas plus de 10m d'écart en natation).
  
- Un athlète est tenu de porter secours dans la limite de ses possibilités et/ou de signaler un athlète en difficulté aux organisateurs même s'il doit pour cela se détourner ou perdre du temps.
  
- Un binôme qui abandonne doit le signaler à l'organisation en se rendant au prochain carrefour de signaleurs ou en communiquant à la voiture balai ou en appelant l'organisateur au 07 62 73 48 08.
  
- Un athlète dont le binôme abandonne doit également abandonner. Il est interdit de continuer sans son binôme.
  
- Il est interdit de recevoir de l'aide matérielle ou humaine extérieure à l'organisation de la Gravity Race.
  
- Le concurrent doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire
  
- Après avoir été pris en charge par le service médical, un concurrent ne peut continuer sa course que si le médecin responsable l'y autorise.

## **Le Matériel :**

L'ensemble du matériel choisi au départ par une équipe devra être conservé jusqu'à la fin de la course. Un contrôle de matériel pourra être effectué au départ ou pendant la course : chaque binôme devra pouvoir montrer qu'il possède bien le matériel obligatoire auquel cas il pourra être disqualifié. Une équipe qui se décharge ou récupère une partie de son matériel sera disqualifiée.

## **Matériel obligatoire :**

### Fourni par l'athlète :

Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

- un sifflet sans bille par participant
- combinaison néoprène (OBLIGATOIRE si la température de l'eau est  $<16^{\circ}$ )
- UNIQUEMENT POUR LE FORMAT LONG, ravitaillement personnel (eau + nourriture)

### Fourni par les organisateurs :

- un dossard
- un bonnet de bain
- Un tracker GPS pour le LONG

### Matériel autorisé :

- plaquettes de main (paddles)
- flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull buoy)
- lunettes de natation
- chaussures de sport
- corde entre les 2 binômes : ATTENTION INTERDITE SUR LA PREMIERE NATATION

**Chronométrage :**

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée.
- Le binôme doit passer la ligne d'arrivée ensemble.

**Remise des prix :**

La remise des prix aura lieu vers 18h le 12 Octobre 2019 sur la plage de la Brune à Veyrier-du-Lac. Les prix non remis pendant le podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par l'athlète.

**Dopage :**

Un contrôle antidopage sur un ou plusieurs athlètes peut avoir lieu.

**Annulation :**

En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple..), l'épreuve sera annulée : les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents, déduction faite de 50% conservés par l'organisation pour les frais de dossier.

En cas de désistement d'un athlète, quel qu'en soit la cause :

- Avant le 15/05/2019: les frais d'engagement seront remboursés à hauteur de 70%.
- Entre le 16/05/2019 et le 15/09/2019: les frais d'engagement seront remboursés à hauteur de 40%.
- Au delà du 12/09/2019: les frais d'engagement ne seront pas remboursés.

**Remplacement d'un binôme :**

Au cas où dans un binôme, un participant est remplacé par un autre qui prend sa place, merci de prendre contact avec l'organisation pour effectuer le remplacement. Aucun remplacement ne sera possible après le 01/10/2019. Le participant qui abandonne sera remboursé selon les conditions décrites ci-dessus. En cas de non présentation de la licence,

aucun remboursement ne pourra être exigé. En cas de non présentation du certificat médical valable, aucun remboursement ne pourra être exigé. Au cas où l'organisation jugerait opportun la non participation d'un athlète (état d'ivresse, état de santé inopportun, comportement violent ...) dans le but de préserver ledit athlète ou autrui, aucun remboursement ne pourra être exigé.

### **Droit à l'image :**

- Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation à la Gravity Race qui se déroulera les 12 octobre 2019, sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le cadre de la promotion de la course durant 3 ans.
  
- Caméra embarquées : Le concurrent peut les utiliser avec les réserves suivantes :
  - Elles ne présentent pas un danger pour l'athlète concerné et ceux à proximité.
  - Il est interdit de fixer une caméra sur un casque vélo.
  - Les images doivent être mises à disposition de l'organisateur.
  - Aucune image ou vidéo ne pourra être utilisée à des fins commerciales par les concurrents.

### **Développement durable :**

« 0 gaspillage, 0 déchets » : La Gravity Race tient à développer ce label et à ce titre les organisateurs s'engagent à n'utiliser que des contenants développement durables, mettre en place un tri sélectif des déchets, une signalétique claire et adaptée autour des zones de déchets. L'organisation favorise également la promotion d'un dispositif de covoiturage.

Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.

## **L'arbitrage :**

L'arbitrage est assuré par l'organisateur. En aucun cas, la décision de l'organisation ne peut être remise en cause.

L'organisation peut décider d'une Mise hors course et/ou Non classé dans les cas suivants :

- si l'athlète dépasse les temps limites (Format Long).
  - un temps limite (cut) à 12h00 est prévu à la sortie de la natation à la plage d'Angon au km 16.
  - un temps limite (cut) à 15h00 est prévu au Palace de Menton au km 34,7
- - si l'athlète perd ou ne peut présenter son dossard
- si l'athlète jette ses déchets hors zone prévue
- si l'athlète se débarrasse et récupère du matériel hors des zones autorisées (ravitaillement)
- si l'athlète est jugé dans un état de fatigue ou de santé insatisfaisant
- ou pour toute autre raison estimée juste par l'organisateur